

## Note aux parents : réinscription et frais de scolarité

\*\*\*\*\*

Les inscriptions en 1<sup>ère</sup> Année Collège des élèves admis après test se feront du 14 Mars au 18 Mars 2022.

Les frais de scolarité du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021/2022 devront être réglés au plus tard le 01 Avril 2022, dernier délai.

La réinscription pour la rentrée scolaire de septembre 2022 débutera le 18 avril et prendra fin le 29 avril 2022.

Les parents doivent absolument respecter cette date car l'Institution doit répondre dans les plus brefs délais à de très nombreuses demandes d'inscriptions.

**NB : L'accès au paiement pour la réinscription d'un élève ne sera autorisé que si tous les frais de l'année scolaire 2021-2022 sont réglés.**

### Les frais pour l'année scolaire 2022/2023 sont fixés à :

Maternelle + primaire :	Collège :
<b><u>2210.00 DH</u></b> pour la réinscription + le 1 <sup>er</sup> mois	<b><u>3300.00 DH</u></b> pour la réinscription + le 1 <sup>er</sup> mois
<b><u>1100.00 DH</u></b> pour la mensualité	<b><u>1700.00 DH</u></b> pour la mensualité

***NB : Modalité de paiement sur le règlement financier de l'institution.***

**Attention : Les frais de réinscription + le 1<sup>er</sup> mois ne sont pas remboursables.**

Le Directeur